

UE 9 – INTRODUCTION A LA COMPTABILITE

Niveau L : 150 heures – 12 ECTS

Thèmes	Sens et portée de l'étude	Notions et contenus
1. Introduction (15 heures)		
1.1 Histoire, définition et rôle de la comptabilité	Définir la comptabilité, la situer dans une perspective historique ; préciser son rôle social.	Diversité des définitions Relations comptabilité-économie Relations comptabilité-droit Evolution des relations dans le temps
1.2 La normalisation et la réglementation comptables (PCG et IAS/IFRS)	Apprécier l'intérêt de la normalisation comptable, ses contraintes et ses contingences.	La normalisation : - définition - intérêts et limites Présentation du PCG : principes comptables, nomenclature, systèmes de comptes (abrégé, de base, développé)
2. La méthode comptable (20 heures)		
2.1 Analyse des opérations en flux et stocks		Flux, stocks Compte Débits, crédits
2.2 Le mécanisme de la partie double	Assimiler les mécanismes constitutifs de la technique comptable.	Le principe de la partie double et les conséquences de son application Ecritures comptables
2.3 Les contrôles comptables		Regroupement dans les comptes Classification comptable : actif, passif ; charges, produits Etablissement d'une balance Première approche des documents de synthèse

3. Analyse comptable des opérations courantes (50 heures)		
3.1 Opérations avec : - les clients - les fournisseurs, les prestataires divers - le personnel et les organismes sociaux - les banques - les administrations 3.2 Opérations d'investissement et de placement 3.3 Opérations de financement	Comprendre les techniques comptables de base appliquées aux opérations économiques courantes.	Les achats et ventes de biens et services (en prenant en compte les modalités de crédit et de règlement) La rémunération du personnel : composantes du bulletin de paie, comptabilisation de la paie et des taxes assises sur les salaires Le suivi du compte « banque » La comptabilisation de la déclaration de TVA et de l'impôt sur les bénéfices Les immobilisations : définition et typologie L'entrée d'immobilisations : acquisition à titre onéreux et à titre gratuit, immobilisations produites par l'entreprise Les valeurs mobilières de placement : acquisition, cession et perception des revenus Les capitaux propres L'emprunt bancaire

4. Travaux d'inventaire (40 heures)		
4.1 Opérations d'inventaire 4.2 Passage d'un exercice à l'autre	Comprendre la finalité des opérations d'inventaire et leur spécificité par rapport aux opérations courantes.	Principes d'évaluation à l'inventaire Inventaire intermittent et variation des stocks Amortissements Dépréciations Provisions Ajustements de charges et de produits Prise en compte des variations de change Sorties d'immobilisations Clôture et réouverture des comptes Notion d'affectation du résultat

5. Organisation pratique de la comptabilité (10 heures)		
5.1 Les pièces comptables et la preuve		Contraintes légales sur l'établissement et la conservation des pièces et documents comptables Dématérialisation des supports d'information
5.2 Organisation et contrôles comptables	Passer de la conception théorique et descriptive de la comptabilité à ses contraintes pratiques (saisie et traitement des informations, contrôles).	Système classique, système centralisateur, comptabilités informatisées Généralisation des traitements informatisés ; conséquences sur l'organisation de la saisie et le contrôle des comptes
6. Les documents de synthèse (15 heures)	Placer les documents de synthèse dans l'optique d'une politique de communication financière.	Règles générales d'établissement des documents de synthèse Bilan, compte de résultat, annexe Documents liés à la prévention des difficultés des entreprises

Indications complémentaires

Le programme se réfère aux comptes individuels et à la réglementation comptable française en vigueur.

3. La comptabilisation des opérations prend en compte le traitement de la TVA.

3.1 Les opérations commerciales avec l'étranger sont prises en compte (d'où l'existence de créances, dettes et règlements en devises).

Les modalités de règlement à étudier sont : les espèces, le chèque, la carte bancaire, le virement, l'effet de commerce. L'effet impayé n'est pas au programme. Le suivi du compte « banque » implique l'établissement de l'état de rapprochement mais aussi la comptabilisation des commissions et agios liés au découvert.

3.3 Y compris les avances et acomptes liés à l'acquisition des immobilisations.

4.1 On n'étudiera pas les cas de limitation de la provision pour pertes de change.